

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

Séance du Lundi 16 Octobre 2017

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mr Patain Olivier est désigné secrétaire de séance

Membres présents

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Desroches Laurent, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Merle Emilie, Philippe Catherine , Patain Olivier, Ponsot Elisabeth, Nadège Renaud, Thourault Madeleine.

Membres absents excusés : Meunier Marilyne qui donne pouvoir à Ponsot Elisabeth

Grillet Bernard qui donne pouvoir à Jean-Pierre Grillet

Lemoine Isabelle qui donne pouvoir à Olivier Patain

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Septembre 2017
- Assainissement : point d'avancée dans la réflexion sur le renouvellement de l'unité de traitement
- Urbanisme : délibération route de Poisson riverains
- Bâtiment : point de situation projets en cours, demande de subvention pour étude thermique sur bâtiment scolaire
- Finances : délibération indemnité trésorier payeur
- Affaires scolaires
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Septembre 2017 :

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Quelques fautes d'orthographe sont corrigées avant approbation.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Assainissement : point d'avancée de la réflexion sur le renouvellement de l'unité de traitement

1/ renouvellement de l'unité de traitement

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion avec les partenaires associés au projet a eu lieu le jeudi 06/10 en mairie de Saint Yan afin de réfléchir à l'implantation définitive de la nouvelle station d'épuration (STEP). Au vu des différents éléments (risque inondation, évolution réglementaire quant aux distances avec les établissements scolaires, durée de vie de l'équipement), l'emplacement initialement prévu ne semble pas être le plus approprié. Le projet est donc envisagé sur un autre emplacement à proximité du premier. Il semble correspondre plus aux prescriptions des partenaires (police de l'eau, Agence Régionale de Santé (ARS) en particulier). Le terrain actuel pourrait servir de terrain de compensation (obligatoire en cas de risque inondation). Des contacts sont en cours avec les propriétaires des parcelles qu'il faudrait envisager d'acquérir et le locataire qui les exploite. Nous attendons l'estimation chiffrée de cette nouvelle implantation qui risque d'être un peu supérieure à la première. Toutefois la différence ne serait peut-être pas forcément notable car, si la station devait être construite sur le site actuel, il faudrait obligatoirement surélever l'ouvrage de manière conséquente (contre le risque inondation) avec un surcoût.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à prendre contact avec les locataires et propriétaires concernés afin d'engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Urbanisme : délibération route de Poisson / riverains

Dans le cadre des travaux projetés route de Poisson, il est nécessaire de régulariser les questions foncières. Actuellement, les piétons circulent sur le côté de la route, mais cet espace n'est pas sur le domaine public de la commune mais appartient à 2 riverains différents. Avant d'engager tous travaux, il est nécessaire de régulariser cela. Il était prévu dans les actes notariés que ces parcelles soient rétrocédées à la commune pour l'euro symbolique. Mme Thourault adjointe a préparé la délibération en relation avec l'office notarial, il est fait part du contenu de la délibération.

L'accord des propriétaires a été sollicité et obtenu. Chaque parcelle sera acquise au prix d'1 euro. Le coût de l'acte notarié sera à la charge de la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité à l'acquisition des parcelles à Mr et Mme Conrad, ainsi que l'acquisition de la parcelle aux consorts Lothe au prix de 1 € par parcelle avec prise en charge des frais notariés par l'acquéreur et autorise Mme le maire à effectuer toutes démarches liées à cette affaire.

Bâtiments : point de situation projets en cours, demande de subvention pour étude thermique sur les bâtiments scolaires

1/ Salle ancienne cantine

Le résultat du diagnostic amiante a été reçu, le bâtiment contient un peu d'amiante dans les murs de la salle, dans la colle des joints des tuyaux d'évacuation, ainsi que dans les tôles ondulées extérieures. L'architecte va pouvoir désormais préparer le descriptif précis des travaux à engager.

Une rencontre est prévue avec l'architecte des bâtiments de France en novembre où sera abordé ce projet entre autres avec le dépôt du permis de construire.

2/ demande de subvention pour étude thermique sur bâtiment scolaire

Mme le maire informe le conseil que le dispositif Effilogis porté par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche Comté permet de subventionner des études préalables à la rénovation de divers bâtiments. L'objectif de l'appel à projet est de promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics existants. Des exigences de performances énergétiques sont présentes. Des projets peuvent être déposés en phase programmation, études ou travaux. La subvention peut être de 30 % du coût des études plafonnée à 30 000 €.

IL est proposé au conseil municipal de réfléchir au dépôt d'une demande dans ce cadre, un contact sera pris avec Mr Cordelier (de l'Agence Technique 71) pour connaître son avis sur le dispositif et si ce projet pourrait être éligible dans ce cadre. Le dossier est à déposer au plus tard le 22/12/2017.

Finances : délibération indemnité trésorier payeur

Il est nécessaire de prendre une délibération pour le versement de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2017 versé au comptable du trésor public, le montant de celle-ci est de 371,64 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité au versement de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2017 pour un montant de 371,64 €.

Affaires scolaires

Le prochain conseil d'école aura lieu demain mardi 17 octobre.

Les tablettes ne seront pas encore livrées, mais un contact avec le fournisseur est en cours sur des questions techniques pour la préparation des tablettes en atelier avant installation sur site.

Questions et informations diverses :

1/ Remplacement d'un poteau incendie

Un poteau à incendie sur le secteur de La Brosse a été remplacé le 13/10 par la SAUR.

Mme le maire passe la parole à Jean Caron qui fait part du contenu d'une réunion à laquelle il a participé sur la sécurité incendie avec le SDIS de Saône et Loire.

1/ Repas des aînés

Il aura lieu le dimanche 05 Novembre à la salle polyvalente. Le repas sera assuré par le Restaurant du Commerce et l'animation par Isabelle et Guy Cousin. Mme le maire sollicite la participation de quelques membres du conseil pour le repas.

2/ Assurance des risques statutaires

Mme le maire rappelle qu'au mois de novembre 2016 le conseil municipal avait délibéré pour manifester son intérêt d'adhérer au « contrat groupe » proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire. Mme le maire transmet aux membres du conseil une note de présentation sur le contrat proposé et le coût d'adhésion. Pour mémoire, cette assurance permet à la collectivité d'être remboursée des salaires versés dans les différentes situations d'arrêt maladie des agents.

Le conseil délibère favorablement à l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du CDG 71 sur les risques statutaires sur la base des conditions suivantes :

- pour les agents CNRACL au taux de 4,57 % avec une franchise de 15 jours sur la base de la masse salariale de l'année n - 1 charges patronales comprises.

- pour les agents Ircantec au taux de 0,97 % avec une franchise de 15 jours sur la base de la masse salariale de l'année n - 1 charges patronales comprises.

3/ Protection complémentaire Prévoyance des agents

De même, le CDG a lancé une procédure de contrat de groupe dans le cadre de la prévoyance pour les agents. Mme le maire présente le dispositif et transmet une note de présentation aux membres du conseil. Pour les agents, il s'agit d'un contrat individuel non obligatoire. Cette assurance permet un maintien de salaire lors d'un arrêt de travail, différents niveaux de couverture sont proposés. La participation de l'employeur est obligatoire dans le cadre de ce contrat.

Le conseil décide par 14 voix et 1 abstention d'adhérer au dispositif et de proposer au comité technique du centre de gestion une participation de la commune de 5 € brut mensuel par agent.

4/ Décorations Noël

Mme le maire donne la parole à Madeleine Thourault, adjointe qui fait un point sur la préparation des décorations de Noël. Des devis ont été sollicités pour l'achat des sapins auprès de la coopérative agricole de St Yan et auprès de la Serre des Cordeliers. Le conseil décide de prendre les sapins auprès de la Serre des Cordeliers, moins disante.

Comme l'année dernière, les enfants seront associés aux peintures des décors lors des temps d'activités périscolaires ou de garderie.

La date de pose des décors et des sapins est fixée au samedi 25 novembre. Cette date sera confirmée par mail.

5/Vœux

Date prévue le vendredi 05 janvier 2018 à 18H30.

5/ Prochaines dates

Prochain conseil municipal : lundi 4 décembre 2017

Commission voirie : samedi 18 novembre 2017 à 9 H00, rendez-vous en mairie

Mme Le Maire clôt la séance à 22h30

Le secrétaire de séance,

